

DECISION N° 041-2025
Acquisition de mobiles

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article R. 2194-5 du Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant
délégation du conseil municipal au Maire ;

Considérant que la nécessité de signer l'offre en date du 14/03/2025 pour l'acquisition
d'un portail de gestion des associations de la société 3DOUEST ;

DECIDE :

De valider l'offre de la société SFR pour l'acquisition de mobiles d'un montant de 9750,00
€ HT.

A Bernay, le 18/03/2025

Marie-Lyne VAGNER

signé électroniquement le 19/03/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

